

ASSOCIATION TCNA
Transparence des canaux de la Narbonnaise
Résidence Les Saules-Bat H
Rue Hercule BIRAT
11100 NARBONNE
tcnarbonne.org

Narbonne le
2 Aout 2017

A l'attention de Monsieur Le Préfet de l'AUDE, Monsieur Alain THIRION.

Objet : Réponse à Monsieur le Préfet suite à l'article de L'Indépendant datée du 02/08/2017

Lettre adressée en R.A.R numéro : 1A 136 469 2375 6

L'association TCNA, par l'intermédiaire de son Président et de son Vice-Président, répond à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet,

Nous prenons bonne note du courrier émanant de l'organe en charge de l'environnement, la DREAL en date du 19 Juillet 2017 et signé par Monsieur Laurent DENIS chef de l'unité territoriale Aude-PO.

Nous remercions les services de l'état pour leur coopération et leur effort de transparence sur ces sujets majeurs qui intéressent la santé des narbonnais, nous ne doutons pas que la protection et la santé des populations sont au cœur de vos préoccupations.

Cependant, nous nous étonnons de la méthode, le courrier daté du 19 Juillet 2017 n'a pas encore été reçu physiquement dans les locaux de TCNA alors qu'il est déjà entre les mains de la rédaction locale de l'Indépendant en version numérique...pourquoi cet empressement de vos services à communiquer sur cette lettre par voie de presse avant même que notre association soit en possession de ce courrier?

Concernant son contenu, il reste encore de grandes zones d'incertitudes quant à la disponibilité des résultats des analyses et les réponses incomplètes qui appellent des précisions de votre part ;

- Malgré la présence de PCB et de cadmium dans l'eau du Tauran et de la Robine, Monsieur le Préfet continue d'autoriser l'arrosage des maraichers et la consommation des légumes là où il interdit la consommation et la vente des poissons d'eau douces (le cadmium est hautement cancérigène), pourquoi ce choix ?
- Pourquoi l'interdiction de consommation et de vente n'est pas signalée physiquement par des panneaux bien visibles le long du cours d'eau du Tauran et de la Robine jusqu'à Port la Nouvelle, alors que les touristes et locaux continuent de pêcher, d'arroser leurs potagers et même de se baigner sans connaissance du danger ?
- Pourquoi le curage du canal de Cadariège s'est arrêté au pont rouge et n'a pas été réalisé entre le pont rouge et l'embouchure du Tauran avec la Robine alors même que l'investigation par ANTEAGROUP a bien mis en évidence la présence de cadmium et de mercure **sur une grande partie du tronçon «Comurhex/Robine»** pour reprendre les termes de la lettre que Monsieur Laurent Denis vous a adressé le 2 avril 2015 ?
- Les données des capteurs piézométriques des nappes phréatiques sous le site de Malvesi ne sont pas disponibles sur le site internet ADES du BRGM, **pourquoi sont-elles classées données sensibles** ? Quels risques ces données font courir à la population pour qu'elles soient inaccessibles ? Doit-on douter de l'étanchéité des bassins d'Areva ? Doit-on craindre une contamination radioactive des nappes phréatiques ?

Nous tenons à rappeler à Monsieur le Préfet que TCNA n'est pas une association contre AREVA mais contre toutes les formes de pollutions qui impactent les canaux de la narbonnaise et de facto la santé des populations locales qui rejoignent notre collectif et s'interrogent parfois sur de possibles liens entre leurs problèmes de santé (cancers divers) et leurs consommations de légumes arrosés avec l'eau de ces canaux.

Il va de soi que, même si les analyses radiologiques venaient à ne montrer aucune contamination à l'uranium, TCNA orienterait ses actions vers l'aspect dépollution des toxiques d'origine chimique (cadmium, mercure et autres PCB) qui sont hautement cancérigènes pour l'Homme.

D'après vos informations, toutes les analyses de type « traceur uranium » des canaux Tauran/Mayral/Robine confirment l'absence de risque radiologique pour les intervenants en charge du curage, dont acte, pourquoi donc monsieur le Maire refuse obstinément de procéder au nettoyage du canal de la Mayral sur sa commune sous prétexte que ce cours d'eau est lié à un contrat industriel ? Pourquoi ne rappelez-vous pas à Monsieur le Maire de Narbonne ses obligations en matière de salubrité publique sur sa commune ?

Pour rappel, le code général des collectivités territoriales stipule qu'il revient au Maire de faire appliquer son pouvoir de police en matière de salubrité publique article L2212—2.

Lors de la réunion publique du 27 Juin 2017 à la maison des services de Saint Jean Saint Pierre sur le devenir de la citée des peupliers, Madame Isabelle Herpe Vice-présidente du Grand Narbonne avait promis aux narbonnais des analyses indépendantes de grande envergure, jamais pratiquées auparavant et madame la sous-préfète Béatrice Obara avait été sensible à cette idée, souhaitant des réponses « punchy » pour faire avancer les choses...depuis aucune nouvelle malgré nos courriers de relance.

Face à toutes ces zones d'ombre, ces incertitudes et ce manque de volontarisme, l'association TCNA informe Monsieur le Préfet qu'elle va continuer sa recherche de transparence en confiant à la CRIIRAD une analyse radiologique fine et indépendante, une fois la somme récoltée via la cagnotte en ligne Leetchi et son site internet « www.tcnarbonne.org ».

Nous resterons « vigilants » mais ouverts, toujours prêts à travailler avec les services de Monsieur le Préfet de l'Aude, pour trouver des réponses aux interrogations légitimes des citoyens narbonnais.

Association TCNA